

SEANCE DU 5 MARS 2024 A 19H

Troisième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :	Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf Tatiana Grushunova Solveig Rüfenacht Céline St Mart
	Messieurs	Jean-Jacques Nussbaumer, président Paolo Gradassi Pierre Laugeri Nicolas Meda Alain Pipoz Christian Tripod
Excusés :	Madame	Zélie Guerra
	Monsieur	Yann Berney
Absent :	Monsieur	David Schütz

.....

Exécutif :

Présents :	Madame	Sabine Chassot Leiglon
	Monsieur	Vincent Hornung, Maire
	Monsieur	François Mumenthaler, administrateur nommé par le Conseil d'Etat

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent.

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

Invités : ACG – M. Nicolas Diserens, directeur général et M. Alexandre Dunand, directeur financier. Présentation des Fonds intercommunaux, de la péréquation et de l'indice de capacité financière.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06.02.2024**
- 2. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal**

- 2.1 Voyage de fin de législature
- 2.2 Revue des Commissions
- 3. Communications du Maire et des Adjointes**
 - 3.1 Vol de nuit
 - 3.2 PADD
 - 3.3 Subvention abonnement demi-tarif pour les aînés
- 4. Rapports de Commissions**
 - 4.1 Commission culture et loisirs
 - 4.2 Commission environnement
 - 4.3 Commission bâtiments
- 5. Droit d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG**
 - 5.1 Une décision
- 6. Propositions du Maire et des Adjointes**
 - 6.1 Fiscalité – complément de l'AFC
 - 6.2 CMNS – recensement architecturaux
 - 6.3 Nouvel adjoint – élection complémentaire
 - 6.4 Passerelle de Courtenaud
- 7. Propositions individuelles et questions**
 - 7.1 Réponses aux questions du 6 février 2024

Le président du CM, J.-J. Nussbaumer, ouvre la séance à 19h. en saluant le public présent. Il souhaite être en pensée avec Zélie Guerra, vice-présidente du CM, dont la santé s'est subitement dégradée.

Le président présente M. François Mumenthaler, administrateur ad intérim qui a été nommé par le Conseil d'Etat à la suite de la démission de H. Louvrier, adjoint.

F. Mumenthaler remercie le CM de l'accueillir ce soir. Il fera tout son possible pour prêter main forte à l'Exécutif.

J.-J. Nussbaumer remercie Monsieur Nicolas Diserens et Monsieur Alexandre Dunand d'être présents. M. Diserens présente les différents Fonds de l'ACG suivie de la présentation par M. Alexandre Dunand de la péréquation et de l'indice de capacité financière.

Présentation (voir document annexe).

En réponse à une question de Ch. Tripod, M. Dunand confirme que plus une commune a d'habitants, d'élèves, etc. plus elle est considérée comme pauvre et recevra donc plus d'impôts en relation avec la péréquation.

En réponse à une question de J.J.- Nussbaumer, M. Diserens précise que les comptes de l'ACG dépendent pour 2 millions de la participation des communes et pour 3,3 millions de rémunération des tâches effectuées.

Pour répondre à une question de V. Hornung, M. Dunand confirme qu'il est très difficile d'influer afin de payer moins de péréquation, plus on gagne plus on paie.

Ch. Tripod estime que le rappel de l'ACG est important pour Céligny. Ceci confirme que la commune n'a que peu de marge de manœuvre. En matière de centimes additionnels, nous n'avons que peu de

contribuables qui participe à une grande part du budget. N'aurions-nous pas quand même des leviers de politique publique ?

M. Dunand répond qu'il est très difficile de prévoir les revenus qui seront générés par les contribuables, on ne peut pas dire qu'accueillir telle catégorie de contribuables ou telle autre, changera quelque chose dans le sens souhaité. M. Dunand prend les exemples de la commune de Puplinge qui a vu sa population augmenter et ses revenus baisser et la commune de Soral qui a vu sa population augmenter et ses revenus augmenter. Les moyens péréquatifs sont là pour aider les communes à faible capacité. Cependant Céligny n'est pas non plus dans le TOP des communes à forte capacité financière. Une entrée fiscale exceptionnelle a rendu les choses plus compliquées pour Céligny pour les années 2022, 23 et 24. Les communes ont les moyens qu'elles se donnent ! Céligny a un taux de centime additionnel très bas, c'est un choix politique de la commune.

A 20h30 J.-J. Nussbaumer remercie Messieurs Dunand et Diserens pour leurs intéressantes présentations, ils prennent congé.

1. Approbation du PV du 6 février 2024

Le PV de la séance de Conseil municipal du 6 février 2024, rédigé par Heidi Schütz, est approuvé par 9 oui, 0 non et 0 abstention. J.-J. Nussbaumer remercie la rédactrice.

.....

2. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Voyage de fin de législature

Le voyage de fin de législature est prévu en 2025, soit les 17 et 18 mai ou les 24 et 25 mai 2025, les conjoints sont les bienvenus. L'administration va se charger de l'organisation d'un voyage en Suisse, de préférence en train. Les éventuelles idées sont à transmettre à l'administration. Eventuellement, organiser lors de ce voyage une visite du Palais fédéral.

2.2 Revue des Commissions

Le Bureau du Conseil municipal souhaite donner la parole aux présidents de Commission, lors de chaque séance de CM, pour un bref compte-rendu de l'activité de la Commission. Le président demande de voter.

Le CM accepte par 9 oui, soit à l'unanimité des membres présents, de donner la parole à chaque séance de CM aux présidents des Commissions pour un bref retour sur les activités de leur commission.

J.-J. Nussbaumer rappelle aux membres du CM d'envoyer, si possible 10 jours avant la séance, leurs questions et propositions individuelles par écrit au bureau du CM qui pourra les transmettre à l'Exécutif, ceci afin de ne pas rallonger les séances.

3. Communication du Maire et des Adjointes

3.1 Vol de nuit

S. Chassot Leiglon transmet une communication de l'aéroport de Genève qui annonce les vols de nuit par avions ou drones, réalisés chaque année par Skyguide, afin de contrôler les instruments de navigation aérienne, conformément à la législation. Une série de vol sera réalisée ce printemps en fonction des conditions météo et une autre série en automne 2024.

3.2 PADD

S. Chassot Leiglon expose les objectifs « Zéro déchets ». Une campagne est lancée par les SIG. S. Chassot Leiglon encourage à s'inscrire au coaching individuel en ligne. Il s'agit de découvrir des astuces simples pour éviter les déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

3.3 Subvention abonnement demi-tarif pour les aînés

S. Chassot Leiglon annonce que la Mairie a lancé le subventionnement de l'achat, par les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite, de l'abonnement demi-tarif des CFF pour favoriser la mobilité de nos aînés. Sur présentation de la facture d'achat d'un abonnement demi-tarif, les bénéficiaires AVS obtiennent au guichet de la mairie une subvention de CHF 100.-.

J.-J. Nussbaumer demande si la subvention est aussi versée pour un renouvellement, ce qui est le cas.

A.-S. Fillistorf trouve très bien et se demande s'il ne serait pas possible de subventionner également les non retraités.

4. Rapports de Commissions

4.1. Commission culture et loisirs

N. Meda, président de la Commission culture et loisirs, annonce qu'un « Vide greniers » est prévu le 26 mai 2024. Des discussions sont en cours avec Celywood pour l'organisation du « Cinéma sous les étoiles » du 15 juin 2024. Ce jour-là, débutera l'Euro foot, dès lors il est envisagé de diffuser le match de la Suisse en début d'après-midi. La manifestation est prévue dans carré des immeubles de la Fondation communale ou sur la parcelle 622 (à côté du terrain multisports).

4.2. Commission environnement

P. Gradassi, président de la Commission environnement, informe que la Commission n'a pas reçu assez de réponses positives pour prendre en charge le « Forum citoyen ». Ce dernier sera repris par l'Exécutif.

4.3 Commission bâtiments

Ch. Tripod annonce que le rapport de la Commission bâtiments a, pour l'instant, été lu et approuvé par 4 membres sur 6. Il propose de le présenter ce soir.

J.-J. Nussbaumer précise qu'il ne sera cependant pas approuvé ce soir.

Présentation du rapport par Ch. Tripod (voir document annexe).

Ch. Tripod remercie pour le travail qui a été fait. La Commission s'est réunie trois fois avec S. Chassot Leiglon et H. Louvrier.

Ch. Tripod précise que, pour le travail de Processus immobilier, il ne s'agissait pas de définir si le besoin existe mais d'étudier 3 variantes. De plus, la Commission a revu la capacité assise et le nombre de places de parking. Si cette variante est acceptée, il s'agira de faire une réflexion interne sur la capacité financière de la commune et procéder à une consultation de la population et des associations pour conforter le cahier des charges.

J.-J. Nussbaumer remercie Ch. Tripod et demande si le CM a des questions.

C. St Mart demande ce que deviendraient les deux logements sur ce terrain.

Ch. Tripod répond que le projet occuperait un tiers de la parcelle et un autre tiers pour parking. La parcelle des logements ne serait pas impactée.

S. Rüfenacht demande si nous ne devrions pas analyser en parallèle ce que nous pourrions faire de la salle communale actuelle afin d'avoir une vue d'ensemble.

Ch. Tripod répond que la Commission avait la même question à laquelle l'Exécutif a répondu que la salle actuelle est très utilisée par le parascolaire et autres activités. Le devenir de cette salle reste encore à préciser.

Pour S. Rüfenacht il faut avoir des projets pour la salle actuelle au moment de présenter le projet à la population.

Ch. Tripod informe que ce n'est pas dans le mandat de la Commission, mais si le CM le demande, la Commission pourrait étudier cela.

S. Rüfenacht précise que cette question s'adresse à l'Exécutif.

V. Hornung répond qu'il s'agit d'une remarque pertinente. Il faudra aussi consulter l'école.

S. Rüfenacht regrette qu'un « Forum citoyen » ne soit pas possible.

V. Hornung confirme que le « Forum citoyen » sera repris par l'Exécutif.

5. Droit d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

5.1. Une décision

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle.

Par 9 oui, soit à l'unanimité des membres présents, le CM ne fait pas usage de son droit de veto.

6. Propositions du Maire et des Adjoints

6.1. Fiscalité – complément de l'AFC

Présentation par V. Hornung (voir document annexe).

P. Laugeri constate que le revenu fiscal extraordinaire impacte beaucoup les comptes.

P.-A. Aubert précise que c'est une question d'équité, les autres communes ne seraient pas d'accord que les montants extraordinaires n'entrent pas dans les calculs. La moitié de ce revenu fiscal extraordinaire est partie dans la péréquation et le solde est lissé sur 3 ans.

Ch. Tripod demande si d'autres montants extraordinaires sont à prévoir.

V. Hornung dit qu'il n'est pas possible de répondre à cette question.

V. Hornung précise que la Commission des finances recevra un résumé des échanges de l'Exécutif avec l'administration fiscale en vue de sa prochaine séance.

La problématique de la part privilégiée est évoquée. Ch. Tripod trouverait intéressant de savoir qui habite à Céligny et qui travaille dans le canton de Vaud. Est-il possible d'obtenir ces renseignements ?

P.-A. Aubert répond que ce travail de vérification ne sera pas fait par l'AFC et la mairie de son côté n'a pas les données pour faire cette analyse.

Ch. Tripod suggère de faire un sondage anonyme.

P.-A. Aubert voit un écueil au niveau de la LIPAD, de plus la population ne sera peut-être pas très encline à répondre.

S. Chassot Leiglon pense que la Commune n'a pas de raison claire pour obtenir ces données très sensibles.

V. Hornung estime qu'il serait compliqué de réaliser ce sondage car il faudrait faire un questionnaire très détaillé.

P. Laugeri pense qu'il faudrait être pro-actif en matière de contribuables étant donné que nos finances sont très impactées par quelques contribuables importants.

6.2. CMNS – recensement architecturaux

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung qui évoque le travail réalisé par l'Office du Patrimoine et des sites qui vient de publier sur internet les résultats du recensement architectural de Céligny. L'histoire de plus de 300 bâtiments remarquables sur le plan architectural et historique est ainsi dévoilée dans le cadre de la loi LPMNS du 4 juin 1976.

V. Hornung relève qu'au niveau cantonal 11 % des bâtiments présentent un intérêt historique et que pour Céligny c'est 46 % des bâtiments. L'Office du Patrimoine et des sites a réalisé un important recensement sur de nombreuses années et souhaite présenter son travail à la population.

V. Hornung demande si le CM souhaite une présentation en avant-première.

Ch. Tripod fait remarquer qu'il y a différents niveaux d'inventaire. Le recensement donne droit à l'Office du Patrimoine à se prononcer sur des demandes de rénovations, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle pour les propriétaires.

P. Laugeri estime qu'il faudrait prendre connaissance de cette étude avant de la présenter à la population.

P.-A. Aubert précise que ce recensement est déjà public et visible sur le ge.ch/sitg. Les propriétaires privés ont été informés.

N. Meda estime qu'il n'est pas utile de faire la présentation deux fois.

J.-J. Nussbaumer demande au CM de voter.

Par 8 oui, 0 non et 1 abstention le CM accepte l'organisation par l'Exécutif d'une présentation du recensement des bâtiments de Céligny, par l'Office du Patrimoine et des sites à la population, sans présentation préalable au CM.

6.3. Nouvel adjoint – élection complémentaire

J.-J. Nussbaumer passe la parole au Maire.

V. Hornung informe qu'à la suite de la démission de H. Louvrier, adjoint, le délai pour se présenter au poste d'adjoint ou d'adjointe court jusqu'au 26 mars 2024. La date de l'élection, au système majoritaire, a été fixée au 9 juin 2024. Si un seul candidat se présente, l'élection sera tacite.

6.4. Passerelle de Courtenaud

J.-J. Nussbaumer passe la parole au Maire.

V. Hornung communique qu'un projet de passerelle le long de la route des Coudres, sur le Nant de Courtenaud est à l'étude à la suite d'une interpellation reçue lors de la journée de l'accueil des étudiants de Bossey. La route des Coudres est particulièrement dangereuse pour les piétons au niveau du virage sur le Nant de Courtenaud. L'idée est de réaliser une passerelle le long du ruisseau cet ouvrage pourrait être réalisé par la PC lors d'un de leur exercice.

C. St Mart demande s'il est possible de sécuriser jusqu'à la racine du chêne sous la Jacallaz.

N. Meda demande s'il est prévu un cheminement comme le long de la route de Crans.

V. Hornung pense plutôt à un marquage au sol.

S. Chassot Leiglon rappelle qu'elle a déjà étudié la possibilité de remettre de la peinture blanche au niveau de l'arbre.

Ch. Tripod propose de poser une signalétique de rétrécissement.

S. Chassot Leiglon répond que c'est compliqué car le panneau devrait être posé sur le canton de Vaud.

P. Gradassi demande qui paiera la passerelle.

V. Hornung répond que la Commune paiera toute les fournitures et les frais autre que la main-d'œuvre qui sera fournie par la PC lors d'un exercice. La PC a d'ores et déjà donné son accord.

7. Propositions individuelles et questions

Cambriolages.

P. Laugeri demande à l'Exécutif de réfléchir aux problèmes de cambriolages. Il communique que la police n'était pas sur place une demi-heure après son appel téléphonique. Il demande que la police passe une heure à Céligny.

V. Hornung a pris note de la demande, l'Exécutif va y réfléchir.

S. Chassot Leiglon demande à P. Laugeri de lui envoyer un courriel explicatif des faits, avec date et heure des événements afin d'en discuter précisément avec la police.

A. Pipoz demande qu'un spécialiste prépare un flyer pour la population avec les mesures préventives.

S. Chassot Leiglon rappelle les mesures élémentaires, à savoir : faire croire à une présence et fermer la porte à clef.

Bornes de recharges pour véhicules électriques.

N. Meda demande ce qu'il en est de l'avancée du dossier « bornes électriques » sur les parkings des Grands-Hutins, par exemple, pour permettre aux habitants sans parking de recharger les batteries de leurs voitures.

V. Hornung relève le dossier « borne électrique » sur la place du village qui n'avance pas pour des raisons architecturales.

P.-A. Aubert précise que pour le parking des Grands-Hutins c'est un problème d'arrivée d'électricité qui bloque, pour les SIG il n'y a pas assez d'électricité aux Grands-Hutins.

P. Gradassi demande ce qu'il en est du parking des Grands-Chênes en surface.

V. Hornung répond que ce n'est pas prévu pour le moment, la rentabilité ne serait pas assurée.

Ch. Tripod informe qu'un nouveau règlement d'application vient d'être édité par le canton pour les immeubles collectifs. Des bornes seront installées dans le garage des immeubles de la Fondation communale.

7.1. Réponses aux questions du 6 février 2024

Ce point n'a pas été traité.

Le président lève la séance à 22h35.

Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

